



LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 93 – JUILLET 2025

❖ **TRAVAUX, AMENAGEMENTS**

- ✓ Une subvention de 50%, soit 5 000 €, au titre des « Amendes de police » a été sollicitée pour la réfection partielle du Chemin des pins. Les travaux seront exécutés au mois de septembre.
- ✓ Travaux divers : il a été fait une réfection partielle sur le chemin de Pralong.
- ✓ Après les nombreuses pluies d'avril et mai, Laurent et Nathalie ont eu du travail de débroussaillage dans le village et le long des nombreuses voies communales.
- ✓ Une subvention « Nos Communes d'abord » de 10 048 € (70 % du coût total) a été accordée par la Région pour le remplacement d'une chaudière dans le logement communal 4 rue du 14 juillet.
- ✓ 3 containers semi-enterrés doivent être livrés début septembre par le fournisseur de DLVAgglo. Ainsi, des travaux de génie civil doivent être engagés pour créer l'emplacement nécessaire à leur installation. Une subvention de 5 786 € (55 % du coût total) a été sollicitée auprès du Département dans le cadre du Fonds Départementale d'Aide aux Communes (FODAC) afin de financer partiellement cette opération.

❖ **ACQUISITION IMMOBILIERE**

Un appartement est en cours d'acquisition au sein du « château » de Puimichel sur la Place Delphine de Signe pour 32 000 €.

Cela permettra à la Commune d'être propriétaire de l'ensemble de cette partie du château.

❖ **MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU N°2**

Le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme.

Vous trouverez ce PLU modifié sur le site <https://www.puimichel.fr>

❖ **Signature du protocole YVES / COMMUNE**

Un protocole d'accord transactionnel d'échange de parcelles avec l'indivision YVES, qui est en discussion depuis l'année 2021, élaboré avec l'avocat conseil de la Commune a été validé par le Conseil Municipal.

❖ **ANIMATIONS**

L'inauguration du label « **VILLAGE D'ACCUEIL DES VEHICULES D'EPOQUE** » organisée avec la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoque) a eu lieu le samedi 24 mai 2025 suivie par un apéritif à l'aire de pique-nique à l'entrée sud du village.

**Comité des fêtes :**

- ✓ La trésorière du comité des fêtes a démissionné le 24 mai. Laure Corvaisier a été élue à l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin.
- ✓ 6 juin, la fête des voisins a connu un vif succès et a permis de déguster les nombreux mets préparés par les administrés venus nombreux.
- ✓ **Dimanche 6 juillet** : « Les gens heureux – La Balade de Michel » en hommage à Michel ALLEGRE, s'est déroulée dans une bonne ambiance. Exposition de voitures anciennes, concours de lenteur ; vente de

pains, viennoiseries, pizzas et fougasses cuits au four à bois du village par les boulangers Marc et Gaston ; marché artisanal des producteurs locaux. Hot dogs préparés par le comité des fêtes. Le repas élaboré par nos restaurateurs a connu un vif succès.

- ✓ **Samedi 2 août au soir** : Repas proposé par le P'tit Bistrot : Melon jambon, Gardiane de taureau, parfait chocolat  
Sur place, petite restauration et concert de *Johnny Forever*, organisés par le Comité des fêtes.
- ✓ **Dimanche 3 août le matin** : jeux pour enfants, **à midi** : apéritif offert par la Mairie, sardinade, tobogans gonflables avec jet d'eau, goûter offert aux enfants **l'après-midi**.
- ✓ **Jeudi 11 septembre** : **Le traditionnel repas des anciens sera préparé par le P'tit Bistrot.**  
L'invitation a été envoyée aux personnes concernées (nées avant 1963) qui doivent penser à nous renvoyer le coupon réponse. Les personnes qui n'auraient pas reçu l'invitation sont invitées se rapprocher de la Mairie.
- ✓ **20 ou 21 septembre** : Fête de la Saint Elzéar.
- ✓ **Vendredi 24 octobre** : Accueil de « Oh », le festival des tout-petits de DLVAgglo.

## **Autres animations**

- ✓ **Dimanche 14 septembre** : La 3<sup>ème</sup> montée des passionnés, organisée par l'Association Team Rallye Passion sur le col entre Puimichel et Malijai. **Le col sera fermé de 8h à 18h.**
- ✓ **Samedi 20 septembre** : Le Rallye « Genève Cannes Classic » passera à Puimichel dans la matinée.

## ❖ **ÉLECTIONS**

A partir des élections municipales de mars 2026, les communes de moins de 1000 habitants devront organiser le scrutin sous le régime de liste paritaire en application de la loi du 21 mai 2025.

La pratique du panachage disparaît définitivement, il sera impossible de rayer, rajouter des noms ou changer l'ordre sur les bulletins de vote.

Des informations plus détaillées vous seront communiquées ultérieurement.

## ❖ **CIMETIÈRE**

La reprise des concessions a été effectuée par l'entreprise HUGUENET et fils.

Un ossuaire dans lequel les ossements ont été déposés a été installé dans le premier cimetière.

Prochainement, une plaque avec le nom des défunts sera apposée.

## ❖ **PROJETS :**

- ✓ **Appartement situé au : 1, La Porte Rouge (à côté du restaurant)**  
Avec le soutien du service « appui aux communes » de DLVAgglo qui accompagne la Commune dans ce projet : un architecte a répondu à la consultation de mission de maîtrise d'œuvre qui continue jusqu'à fin août.
- ✓ **Place Gervais Bonnafox**  
Une subvention de l'État de 45 840,74 € a été sollicitée, en complément du Département dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.  
Une consultation de maîtrise d'œuvre est en cours.
- ✓ **Accueil petite enfance**  
Les communes d'Entrevennes, du Castellet et de Puimichel souhaitent proposer une solution de garde pour les tout-petits de moins de 3 ans. Le bureau d'étude *ITHEA Conseil* étudie nos besoins, consulte et mobilise les différents partenaires (parents ou futurs parents éventuels, acteurs de la petite enfance, CAF,

Assistantes maternelles, acteurs financiers et économique du territoire) et en restituera ses conclusions à la rentrée : micro-crèche ou MAM (Maison d'Assistants Maternelles) qui pourrait voir le jour au Castellet.

## ❖ DIVERS

- ✓ Hugo Pellissier a été accueilli au mois de juillet dans le cadre du service national universel (SNU) pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.  
Le service national universel est un dispositif découlant du Code du Service National.
- ✓ Merci aux propriétaires d'avoir enlevé les voitures « ventouses » qui étaient sur le domaine public depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.  
Rappel : selon l'article R 417-12 du code de la route, « *est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours* »
- ✓ Deux administrés ont le projet d'une épicerie ambulante, ils vous contacteront pour connaître vos besoins et vos attentes éventuels.
- ✓ Fermeture du réseau cuivre en 2029 pour Puimichel. Ce réseau concerne les foyers encore abonnés à l'ADSL.
- ✓ Les épisodes de gel survenus entre février et avril 2024 ont été reconnus au titre des calamités agricoles.
- ✓ L'arrêté Préfectoral n° 2025-204-008 du 23 juillet 2025 met en place le stade de vigilance sécheresse sur l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence.
- ✓ Des cours de Pilates seront prochainement dispensés sur la commune d'Entrevennes le vendredi à la pause méridienne. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Jacqueline BERAUD : [jacquelineberaud@orange.fr](mailto:jacquelineberaud@orange.fr)

## ❖ REGLEMENT RAMASSAGE DES DECHETS VERTS et ENCOMBRANTS

- ✓ **Modalités de ramassage des déchets verts à partir du 1er septembre 2025 :**

Face aux abus et incivilités de certains administrés, de nouvelles règles entrent en vigueur concernant la gestion des déchets verts.

- Ramassage uniquement dans les sacs fournis par la mairie.
  - Les grandes branches ne seront plus ramassées.
  - 2 à 3 ramassages par an et par foyer, dans la limite de 2 m<sup>3</sup> par ramassage.
  - Une fois par mois, sur inscription à la mairie, vous pourrez déposer vos déchets verts à l'ancienne décharge.
- 
- ✓ **Encombrants – Modalités de collecte**
    - Pour le ramassage des encombrants, prévenir avant le lundi soir en appelant le secrétariat de mairie.
    - Par respect pour votre voisinage et pour les agents techniques, les déchets et encombrants ne doivent pas être déposés sur le domaine public avant la veille du ramassage.
  - ✓ **⚠ Rappel : Électroménager ou autres : vos droits**
    - Les commerçants ont l'**obligation de reprendre** votre ancien électroménager ou autre matériel lors de l'achat d'un nouveau.
    - Ce service est **inclus dans le prix** de votre nouvel équipement.
  - ✓ **Déchetterie du Castellet – Horaires d'ouverture :**

- Mardi matin : 9h à 12h
- Vendredi après-midi : 13h à 16h
- 1er samedi du mois : 9h à 12h

Grâce à votre **QR code**, vous avez accès à **toutes les déchetteries de DLVAgglo**.

 Infos & horaires sur :

 <https://www.dlva.fr/mon-agglo-au-quotidien/environnement/dechetteries/>

- ✓ **Application « Batidéchets »** : Service gratuit destiné aux professionnels du BTP pour identifier en quelques clics les solutions de reprise sans frais ou à coût réduit des déchets issus du secteur du bâtiment : [www.batidechets.ffbatiment.fr](http://www.batidechets.ffbatiment.fr)

## ❖ DLVAgglo

- ✓ **Compostage** : Des composteurs individuels ont été mis en vente au prix de 30 €
- ✓ **Points d'Apports Volontaires** : Les containers « verre » ont déjà été installés sur les différents PAV, les autres doivent arriver sous peu.
- ✓ **Urgences eau et assainissement** : Le numéro d'astreinte sur l'ensemble du territoire Régie des Eaux DLVAgglo est : **06 86 31 32 55**
- ✓ **Relais petite enfance « Les p'tites pousses »** : Un lieu d'information destiné aux parents, futurs parents et aux assistantes maternelles et un lieu d'animation pour les 0-3 ans. C'est un service gratuit.  
Contacts : Espace EDEN, Rue Henri Arnoux 04700 ORAISON – 04 92 74 76 04 – [rpe@dlva.fr](mailto:rpe@dlva.fr)

## ❖ SIVU :

- ✓ **Spectacle de fin d'année du 27 juin** : Les 3 écoles du RPI Val de Rancure ont enchanté le village à l'occasion du spectacle de fin d'année. Un grand bravo aux trois enseignantes, aux agents su SIVU ainsi qu'aux enfants.
- ✓ **Rentrée 2025-2026** : Les fournitures scolaires consommables seront entièrement prises en charge par le SIVU.  
Les effectifs seront : 15 élèves à l'école maternelle, 9 élèves à l'école de Puimichel (CP et CE1), 10 élèves à l'école d'Entrevennes (CE2 et CM2).

## ❖ ETAT CIVIL :

**Naissances** : **Luz**, fille de Fanny Gavarda et Jolan Marcellin, petite-fille de Corinne Gavarda.

**Riley**, fille de Doriane Descieux et de Jeremy Boussemart.

**Benoît**, fils de Edwige et Raphaël Busi.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur aux bébés.

N'hésitez pas à nous envoyer votre adresse mail si vous ne l'avez déjà fait sur [mairie@puimichel.fr](mailto:mairie@puimichel.fr) afin que nous puissions vous envoyer les informations intermédiaires (coupures d'eau ou d'électricité, arrêtés divers sur la Commune, travaux, etc ...)

Vous retrouverez toutes ces informations sur le site de Puimichel : <https://www.puimichel.fr/>